

**EXTRAIT DU DISCOURS DE M. LE MAIRE A L'OCCASION DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2014**

« Merci pour votre confiance, merci de l'honneur que vous me faites.

Nous démarrons donc un nouveau mandat. Je souhaite vraiment qu'il soit aussi riche et serein que celui qui s'achève.

Tout d'abord, je voulais remercier encore une fois les Tréfléziens et les Tréfléziennes pour leur vote massif en notre faveur.

Je me tourne ensuite vers Philippe CABON, Arnaud QUELENNEC et Emile ACQUITTER pour leur dire toute ma gratitude, pour leur Action pendant ces 6 années.

Je remercie aussi, et bien évidemment, Philippe BERGOT et Jean Yves JAFFRES, avec qui j'ai travaillé de façon très agréable. Vous m'avez beaucoup apporté à titre personnel. Votre loyauté et votre fidélité ont été exemplaires. Vous avez souhaité continuer l'aventure avec le reste de l'Equipe, mais sans prendre de responsabilité particulière.

Cette décision vous l'avez prise, l'un comme l'autre, pour des raisons professionnelles, nouvelles attributions pour toi Philippe. Toi Jean Yves, tu as une entreprise à faire tourner. Vous avez tous deux des impératifs familiaux. Je respecte votre choix.

Vous êtes en réserve « de la République ». Je sais que si nous avons besoin, nous pourrions toujours compter sur vous.

Avant de clore la séance, je voudrais remercier notre Directrice Générale des Services, Jocelyne, pour son dévouement et le travail qu'elle a effectué avec l'ensemble du personnel.

Nous travaillerons avec Jocelyne et le nouveau Bureau Municipal, non pas à la réorganisation complète des services, mais aux améliorations de ceux-ci, dans le but de mieux servir nos Administrés, au moindre coût ».

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2014

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire le jeudi 3 avril 2014 à 18 heures 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.

Absente excusée : Laurence LE DUFF

M. le Maire fait part au conseil des délégations qu'il a données aux adjoints. Il a également donné une délégation à Pierre PINVIDIC. Il sera chargé des espaces verts et du fleurissement. Les arrêtés de délégation sont affichés en mairie.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire informe les membres du conseil municipal que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue. Le conseil municipal, vote l'enveloppe indemnitaire dans le cadre de la loi.

REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Les structures intercommunales auxquelles adhère la commune, seront représentées de la manière suivante :

Communauté de communes de la Baie du Kernic : Conformément à une décision prise en conseil communautaire en 2013, la commune a 3 délégués titulaires à la C.C.B.K., qui sont obligatoirement le

Maire et les 2 premiers adjoints, dans l'ordre de leur désignation : François ANDRE, Jean Paul CORRE, Malou FAVRET.

Thierry GAUDEC pourra toutefois faire partie des commissions de travail, à mettre en place par la C.C.B.K.

Syndicat de la Baie de Goulven : Thierry GAUDEC, Gérald THURILLET

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (Électrification rurale) : Pierre PINVIDIC, Catherine BECHADE, titulaires
Philippe BERGOT, Morgane CALVEZ, suppléants.

Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon : Antoine LHERITIER, titulaire
Gérald THURILLET, suppléant.

Syndicat Mixte d'Informatique du Finistère : Antoine LHERITIER, titulaire
Jacky PEDEN, suppléant

VIGIPOL : Jacky PEDEN, titulaire
Antoine LHERITIER, suppléant.

Syndicat pour la construction du Centre de Secours de Plouescat : François ANDRE, titulaire
Jean Paul CORRE, suppléant.

Communauté de communes de Lesneven : 1 représentant du conseil pour le Centre Socio Culturel de Lesneven : Morgane CALVEZ.

OGEC Ecole privée de Tréfleze : Jean ELEGOET.

Conseiller « défense » : 1 représentant du conseil qui sera l'interlocuteur de l'Etat en ce qui concerne les questions de défense, recensement citoyen...
Jean Paul CORRE.

Conseiller « Sécurité routière » : Jean Paul CORRE

Conseiller « électricité » (relations avec E.R.D.F.) : Pierre PINVIDIC

Comité National d'Action Sociale : Romain SALOU, délégué du conseil, Jocelyne PINVIDIC, délégué du personnel communal.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions communales sont constituées de la manière suivante :

C.C.A.S. : François ANDRE, Marie Louise FAVRET, Catherine BECHADE, Morgane CALVEZ, Jean ELEGOET, Romain SALOU, Laurence LE DUFF, Jacky PEDEN, Gérald THURILLET.

Un nombre équivalent de membres, extérieurs au conseil municipal, sont désignés directement par le Maire. Ont été désignés : Jean LAURENT, Prat Coz, Françoise QUERE, Quibidic, Philippe CABON, Keriogan, Emile ACQUITTER, Golvezou, Yvette ROUE, Pen Ar Roz, Bruno DERRIEN, Bel Air, Anne Hélène LE MESTRE, Squilloric-Gare, Geneviève COULOIGNER, Bel Air.

Commission d'appel d'offres : François ANDRE, Jean Paul CORRE, Malou FAVRET, Jean ELEGOET, titulaires
Pierre PINVIDIC, Thierry GAUDEC, Antoine LHERITIER, suppléants.

Commission des finances :

François ANDRE, Jean Paul CORRE, Malou FAVRET, Jean ELEGOET, Thierry GAUDEC, Pierre PINVIDIC, Laurence LE DUFF, Morgane CALVEZ, Romain SALOU, Jacky PEDEN, Antoine LHERITIER, Gérald THURILLET.

Commission des travaux :

François ANDRE, Jean Paul CORRE, Malou FAVRET, Jean ELEGOET, Thierry GAUDEC, Pierre PINVIDIC, Antoine LHERITIER, Gérald THURILLET, Romain SALOU.

Commission « Communication » (Keleier , site Internet) : François ANDRE, Jean Paul CORRE, Antoine LHERITIER.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Pour des raisons de rapidité et d'efficacité, pour ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune, le conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de pouvoirs à charge pour lui d'en rendre compte à chacune des réunions du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au maire les compétences proposées.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que de nouveaux commissaires doivent être nommés pour faire partie de la commission communale des impôts directs. **Ces commissaires, au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants, doivent être désignés par le directeur des Services fiscaux à partir d'une liste de vingt-quatre contribuables, dressée par le conseil municipal.** A l'unanimité, la liste suivante sera proposée :

Titulaires : Michel LE GALL, Hellan, Gaëtan CONORT, Guevren, Alain CUEFF, Guevren II, François LE MENN, Goulannou, Philippe ROUE, Cosquer, Patrick ALLAIN LAUNAY, Keremma, Serge PORHEL, Kerveltoc, Philippe CABON, Keriogan, Daniel SALOU, Guevren II, Jean Paul LE DUFF, Deux Croix, Jérôme BROUDIN, Kerveltoc, Thierry QUEMENEUR, 19 bis rue de la plage, Plounevez Lochrist.

Suppléants : Yves DERRIEN, Guevren, Jean Claude ANSONNEUR, Golvezou, Claude OLLIVIER, Lanarch'oezen, Jean Paul PERON, Lanarnus, Arnaud QUELENNEC, Guernevez, Michel GUIVARC'H, Bourg, René PHILIP, La Palud, Goulven, François Louis ACQUITTER, Quibidic, Philippe EMILE, Goulannou, Paul KERBRAT, Bédiez, Guy QUELENNEC, Arvor, Alain PEDEN, Plouescat.

REDACTION DES ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE : DELEGATION DE SIGNATURE : Le conseil municipal donne délégation de signature à Jean Paul CORRE, 1^{er} adjoint, pour représenter la commune lors de la rédaction, réalisée en mairie, d'actes de cession ou d'acquisition de biens immobiliers.

REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION DES ELUS : A l'unanimité, le conseil municipal décide que la commune prenne en charge les frais de mission rencontrés par les élus lors de déplacements à l'extérieur.